



**DEMANDE DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION :  
A. PROLONGATION DE DEUX ANS DE L'ALLOCATION DE FONDS  
APPROUVEE POUR UN CONSEIL JURIDIQUE ET ARCHITECTURAL CONCERNANT  
LE PROJET DU « NOUVEAU CENTRE »**

1. Lors de la 54<sup>ème</sup> session en 2012, qui portait sur le projet de « Nouveau Centre » ainsi que sur les réparations d'urgence de la Tour, le Conseil de Direction a autorisé (Résolution GC/54/R6) une allocation de 115 000€ tirée du Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF) afin de pourvoir aux éventuelles dépenses liées à la continuité des activités (70 000€), aux potentielles dépenses en services juridiques et architecturaux (45 000€) et à la défense des intérêts du CIRC au cas où le projet de « Nouveau Centre » avancerait rapidement entre deux sessions du Conseil de Direction.
2. En faisant la demande de ces provisions d'un an, le Secrétariat avait l'intention de faire un rapport sur leur état lors de la 55<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction. Le Secrétariat a utilisé 65 964€ de cette provision pour couvrir les dépenses liées au maintien des activités, permettant une interruption minimale des activités scientifiques en cours pendant les travaux de l'été (voir le Document GC/55/3). En conséquence, le Secrétariat propose de retourner le reliquat de 4036€ de la provision de 70 000€ au GCSF.
3. L'allocation de 45 000€ destinée à de potentiels services juridiques ou spécialisés dans l'architecture reste intacte.
4. Au vu des discussions menées actuellement avec les instances du pays hôte et les étapes à venir selon les dernières informations contenues dans le Document GC/55/9A, le Secrétariat demande une extension de l'allocation de 45 000€, afin de garantir une véritable participation et influence tout au long de la conception du projet de « Nouveau Centre ».